

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/05/2026 - 2565 - 2014 B 00924 - 514 380 088 - A.M.B.F

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.M.B.E.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>22 RUE DU PERE KOLBE 59770 MARLY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>51438008800039</u>			Néant : ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 078		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	1 202 355		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	135		
	TOTAL (II)	BJ	BK	11 859 1 203 568		
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BME		
En cours de production de biens		BN	BO			
En cours de production de services		BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR	BS			
Marchandises		BT	BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY			
Autres créances (3)		BZ	CA	501 997		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC			
LIEN ANCIEN		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	6 806 690	
	Disponibilités	CF	CG	36 304		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 806 538 991		
	COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	18 665 1 742 559	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
	Clause de réserve de propriété* Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS A.M.B.F.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 025 820)			DA	1 025 820	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 560	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	459 606	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	185 207	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 679 193	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 799	
	Dettes fiscales et sociales			DY	36 905	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	17 663	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	63 366		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 742 559		
RENVUOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	63 366	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Filiales et participations (832-5)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 742 559,17 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 185 206,74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/02/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général..

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation	Fourchette des durées
Matériels outillages		3 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 380.00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	5 556.67		
TOTAL	12 936.67		
Immobilisations financières			
Autres participations	1 202 355.00		
Prêts et autres immobilisations financières	135.00		
TOTAL	1 202 490.00		
TOTAL GENERAL	1 215 426.67		
	Diminution		Réévaluation
	par virt poste	par cession	légal/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles			
Inst. générales, agencements et aménag. divers			7 380.00
Matériel de bureau, informatique & mobilier			5 556.67
TOTAL			12 936.67
Immobilisations financières			
Autres participations			1 202 355.00
Prêts et autres immobilisations financières			135.00
TOTAL			1 202 490.00
TOTAL GENERAL			1 215 426.67

ETAT DES AMORTISSEMENTS

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			7 218.05	161.95		7 380.00
Matériel de bureau, informatique			3 398.61	1 080.28		4 478.89
TOTAL			10 616.66	1 242.23		11 858.89
TOTAL GENERAL			10 616.66	1 242.23		11 858.89

FILIALES ET PARTICIPATIONS

R22287 - SAS A.M.B.E.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières

Filiales et participations

Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (1) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
		Brute	Nette					

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

SVMM - 22 RUE DU PERE KOLBE 59770 MARLY - 401316716	2 005 311,00	96,88	1 202 355,00	1 202 355,00		5 153 176,00	181 791,00	178 200,00
A. TOTAL DES FILIALES			1 202 355,00	1 202 355,00				178 200,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société soumise à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	135.00		135.00
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	9 434.00	9 434.00	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 406.75	1 406.75	
Groupe et associés (2)	491 155.93	491 155.93	
TOTAL	502 131.68	501 996.68	135.00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 798.72	8 798.72		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 553.85	26 553.85		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 073.00	7 073.00		
Autres impôts et taxes assimilées	3 277.98	3 277.98		
Groupes et associés (2)	17 662.59	17 662.59		
TOTAL	63 366.14	63 366.14		

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 623.02
Dettes fiscales et sociales	228.00
TOTAL	7 851.02

LISTE DES IMMOBILISATIONS

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Calcul des amortissements à date du				31/12/2025				Transfert des amortissements à date du				31/12/2025			
N°	Désignation	Date acquisition	Valeur acquisition	Durée amort. / Dt cession	taux	mode	Amortissement						Valeur nette		
							antérieur	de l'exercice	cumulé	fin d'exercice					
2181000000 INSTAL. AGENCEMENTS DIVERS															
1	ENROBES	20/03/15	7 380.00	10	10.00	Lin E	7 218,05 E	161.95 E	7 380,00						
Cumul du compte 21810000			7 380.00				E 7 218.05 E	161.95 E	7 380.00						
(hors cessions)			7 380.00				E 7 218.05 E	161.95 E	7 380.00						
2183000000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE															
1	APPLE MACBOOK PRO	07/08/19	1 250.00	3	33.33	Lin E	1 250.00 E	E	1 250,00						
2	ORDINATEUR APPLE	18/09/21	1 065.83	3	33.33	Lin E	1 065.83 E	E	1 065,83						
3	IPHONE 14 PLUS BLEU	02/05/23	974.17	3	33.33	Lin E	541.80 E	324.72 E	866.52	107.65					
4	APPLE IPHONE 14 MINUI	16/11/23	724.17	3	33.33	Lin E	271.81 E	241.39 E	513.20	210.97					
5	BROYEUR PHILIPS	20/12/23	608.33	3	33.33	Lin E	209.45 E	202.78 E	412.23	196.10					
6	APPLE IPHONE 15 PRO	23/10/24	934.17	3	33.33	Lin E	59.72 E	311.39 E	371.11	563.06					
Cumul du compte 21830000			5 556.67				E 3 398.61 E	1 080.28 E	4 478.89	1 077.78					
(hors cessions)			5 556.67				E 3 398.61 E	1 080.28 E	4 478.89	1 077.78					
2750000000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES															
1	SATELLIC DEPOT DE GA	07/05/24	135.00		0.00	Na E	E	E	135,00						
Cumul du compte 27500000			135.00				E	E	E	135.00					
(hors cessions)			135.00				E	E	E	135.00					
Cumul tous comptes		Valeur acquisition					antérieur	Amortissement de l'exercice	cumulé	Valeur nette fin d'exercice					
		13 071.67					E 10 616.66 E	1 242.23 E	11 858.89	1 212.78					
							D	D	D						
(hors cessions)		13 071.67					E 10 616.66 E	1 242.23 E	11 858.89	1 212.78					
							D	D	D						

ETAT DES EMPRUNTS

R22287 - SAS A.M.B.F.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

- (1) K : à 1 an maximum à l'origine
- (2) K : à plus de 1 an maximum à l'origine

Compte				Désignation		Catégorie	Per.	Remboursement		(1)	(1)	(1)	Cours intérêts assurances
N° emprunt	Dt Début	Dt Fin	Mt Emprunt	K restant	Durée	antérieur	en retard	(2)	- 1 an	(2)	1 à 5 ans	+ Sans	
Cumul tous comptes							K	K					
							K	I					

A.M.B.F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 025 820 euros
Siège social : 22 Rue du Père Kolbe, 59770 MARLY
RCS VALENCIENNES 514.380.088.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 185 206,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185 206,74 euros
A la réserve légale	9 260,34 euros

Solde	175 946,40 euros
A titre de dividendes	175 900,00 euros
Soit 1,71 euros par action	
Le solde	46,40 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 459 652,58 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 175 900,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 21 mai 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de

my

dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

30 000,00 euros, soit 0,29 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

120 020,00 euros, soit 1,17 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 020,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

100 000,00 euros, soit 0,97 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel BROUILLARD

